

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nomination de la commission consultative de Lavaux

Par suite de l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur la protection de Lavaux, le 1er juillet dernier, il incombait au Conseil d'Etat de nommer les membres de la commission consultative de Lavaux. Le rôle principal de cette commission est - sur requête du Service du développement territorial (SDT) - d'émettre un avis au sujet des projets ou modifications de plans d'aménagement du territoire ainsi que sur les projets de constructions ou transformations.

La commission consultative de Lavaux doit être composée d'un représentant de l'Etat, qui en assure la présidence, de trois représentants des communes et de cinq spécialistes, dont un au moins dans le domaine de la protection de la nature et du paysage.

La loi sur Lavaux fixe de la sorte les compétences de cette commission : «Sur requête du SDT, la commission émet un avis au sujet des projets de plans d'aménagement du territoire ou des modifications de ceux-ci qui ne sont pas de minime importance avant que leur procédure de légalisation ne soit engagée». De plus, «préalablement à leur mise à l'enquête publique, la municipalité ou les départements compétents soumettent à l'examen de la Commission tous projets de construction, de reconstruction et de transformation ». Le Conseil d'Etat se réjouit de la création de cette commission, qui contribuera à la préservation du site de Lavaux. Elle figure désormais parmi les outils permettant de résoudre les problèmes d'intégration des constructions dans Lavaux, tout en prenant en compte les besoins de la population. Elle jouera un rôle important pour la gestion des futurs plans d'affectation et des démarches de permis de construire.

Le Conseil d'Etat y a nommé les personnes suivantes:

M. Jean-François Croset, préfet du district de Lavaux-Oron (Président); M. Sébastien Fabre, ancien doyen de la HES d'oenologie et de viticulture de Changins; M. Dominique Nusbaumer, architecte, ancien chef du Service de l'aménagement du territoire du Canton du Jura et membre de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage; Mme Sandra Maccagnan, architecte ; Mme Emanuelle Bonnemaison, architecte-paysagiste; Mme Sarah Pearson, biologiste, cheffe de section à l'Office fédéral de l'environnement; M. Max Graf, syndic de la Commune de Bourg-en-Lavaux;

M. Serge Jacquin, syndic de la Commune de Chardonne et M. Pierre-Alexandre Schlaeppli, conseiller municipal de l'urbanisme de la Commune de Lutry. Les trois derniers membres mentionnés ont été proposés par la Commission intercommunale de Lavaux en tant que représentants des communes. Le Conseil d'État leur souhaite plein succès dans l'accomplissement de leur mission.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 octobre 2012

DINT, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51; DINT, Philippe Gmür, chef du Service du développement territorial, 021 316 74 44